

ACTIVITÉ PHYSIQUE ET HANDICAP MENTAL



DURÉE

2 jours (14h)

Pour connaître les dates et lieux des prochaines sessions, [cliquez ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucune connaissance spécifique dans le domaine de l'activité physique adaptée au handicap mental n'est requise.

NATURE DE LA FORMATION

Acquisition et développement des compétences.

TARIF

560 € en présentiel

500 € à distance

TVA non applicable, Art. 261-4-4 du CGI

Des dispositifs de prise en charge existent (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi...), veuillez nous contacter pour en savoir plus.

Réduction de tarif dans le cadre d'un financement personnel.

PRÉAMBULE

En France, de nombreuses personnes vivent avec un trouble du neurodéveloppement (TND) ou un trouble psychique. Les TND regroupent notamment les troubles du développement intellectuel, les troubles du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et certains troubles spécifiques des apprentissages. Ces particularités peuvent influencer la communication, la compréhension des consignes, la gestion des émotions, les repères spatio-temporels et l'accès à une activité physique adaptée et sécurisée.

L'activité physique constitue pourtant un levier essentiel pour la santé et la qualité de vie. Adaptée aux besoins des pratiquants, elle favorise les capacités motrices, l'autonomie, la confiance en soi, le bien-être psychologique et les interactions sociales, tout en contribuant à l'inclusion. L'enjeu est de rendre les pratiques sportives accessibles à tous afin d'offrir à chaque personne présentant un TND et/ou un trouble psychique, quels que soient ses envies et capacités, une expérience sportive source de plaisir, de progression, de sécurité et d'émancipation, favorisant la participation sociale et l'exercice de la citoyenneté.

Cette formation accompagne professionnels et bénévoles dans la conception et l'encadrement de séances adaptées, en groupes spécifiques ou inclusifs, grâce à des outils pédagogiques, des modalités de communication et des postures ajustées aux singularités de chaque pratiquant.



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aux professionnels des activités physiques (enseignants en APA, éducateurs sportifs, masseurs-kinésithérapeutes...) souhaitant se former à l'encadrement d'une activité physique et/ou sportive auprès de personnes présentant un handicap mental afin d'accompagner de manière sécuritaire et individualisée la pratique de ce public.

Peuvent encadrer des activités physiques/sportives les personnes détenant un diplôme permettant l'enseignement contre rémunération : enseignant APA, éducateur/coach sportif... (Art. L212.1 du Code du Sport).



OBJECTIFS ET CONTENU

A l'issue de la formation vous serez capable de :

Comprendre les déficiences intellectuelles et leurs incidences sur la pratique de l'activité physique [JOUR 1]

- Comprendre les troubles du neurodéveloppement (TND) et troubles psychiques : origines, évolutions et impacts dans la pratique
- Identifier et analyser ses représentations des troubles du neurodéveloppement
- Identifier les caractéristiques singulières et besoins des personnes présentant des TND et troubles psychiques
- Comprendre le rôle et les bénéfices de l'activité physique auprès des personnes en présentant des TND et troubles psychiques
- Comprendre le cadre réglementaire de l'encadrement en Sport Adapté.

Adapter sa démarche pédagogique pour accueillir un pratiquant présentant un TND/trouble psychique au sein d'un groupe spécifique ou ordinaire [JOUR 1 et 2]

- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'investir une activité physique et de développer une autonomie dans la pratique
- Choisir des démarches d'intervention selon les besoins identifiés et du sens qu'ils peuvent donner à ce qui leur est proposé
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée : consignes, aménagement de l'espace, organisation des situations...
- Assurer la sécurité des pratiquants : physique, psychique, affective
- Respecter les principes éthiques et de responsabilité

Concevoir des séances d'activités physiques adaptées [JOUR 2]

- Présentation des secteurs de pratiques au Sport Adapté : focus sur les activités motrices
- Analyser des situations pédagogiques et proposer des adaptations pertinentes
- Proposer des séances d'activités physiques adaptées au public présentant des TND ou troubles Psychiques (matériel, modalités...)
- Comprendre l'écosystème du Sport Adapté et des ressources mobilisables
- Concevoir un projet en Sport Adapté : méthodologie, affiliation, financements
- La pratique compétitive en Sport Adapté : accès, classification, haut niveau.

PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un questionnaire préformation est envoyé aux participants en amont de l'action : il permet d'identifier leurs attentes et de réaliser un positionnement pédagogique grâce à une auto-évaluation initiale des acquis.

Au cours de la formation, la formatrice utilisera :

- Des apports théoriques avec utilisation de la pédagogie active et une documentation pédagogique complète ;
- Des études de cas pratiques ;
- Des mises en situation et exemples de construction de séance ;
- Des témoignages et vidéos ;
- Plusieurs temps d'échanges ouverts sur les questionnements et projets des participants.

La formation peut être réalisée en présentiel mais également en visioconférence, c'est-à-dire une séquence interactive synchrone, avec présence constante de la formatrice. Le stagiaire peut solliciter le formateur sur tous les sujets dont il a besoin, en lien avec le contenu de la formation ou bien en lien avec son projet professionnel.

Pour les sessions réalisées en visio-conférence, le mail de convocation transmis 14 jours avant le début de l'action, décrit les modalités de connexion à la plateforme de visio-conférence et indique le lien de connexion pour suivre l'action de formation. Une assistance technique du référent pédagogique est à la disposition du stagiaire pour toute difficulté (réponse sous 48H - jours ouvrés).

SUIVI ET ÉVALUATION DES ACQUIS DE FORMATION

- Une feuille d'émargement pour chaque ½ journée de formation suivie ou un relevé de connexion pour les formations réalisées à distance ;
- Une évaluation des acquis sous forme de questionnaire ;
- Un questionnaire post-formation pour mesurer la montée en compétences et évaluer la satisfaction à chaud ;
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis ;
- Une évaluation « à froid » 6 mois après la formation, pour en mesurer l'efficacité opérationnelle.



FORMATRICES

Chloé HARRER

Licence APAS

Master APAS Ingénierie et

Développement

Formatrice Ligue Occitanie Sport Adapté

Auréliе GUERRA-PEDROSA

Licence STAPS APAS

Formatrice Ligue Occitanie Sport Adapté



06 46 79 13 85

polefc@capformationssport.fr

www.capformationssport.com